



Lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA

N°35 - Mars 2015

**Spécial
Congrès
UNSA Retraités**

Renforcer l'UNSA Retraités

Les 2 et 3 février derniers une centaine de militants de l'UNSA-Retraité, représentants l'ensemble du territoire, participaient à notre congrès national.

Après avoir débattu du rapport d'activité présenté par Jean-Paul TRIPOGNEY et d'avoir participé à une table ronde sur les mesures concrètes portées par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, l'assemblée a renouvelé son Secrétariat et adopté à l'unanimité la résolution générale que nous vous présentons en entier dans cette lettre.

En prenant ainsi mes nouvelles fonctions de Secrétaire Général, j'ai tenu à préciser, dans ma conclusion, les quelques points suivants :

- Tout d'abord la nécessité d'avoir un bureau suffisamment étoffé et divers et surtout assidu.
- L'importance de travailler en intersyndicale, notamment sur les sujets comme le pouvoir d'achat, ou l'évolution des lois concernant les personnes âgées etc... Ce qui ne nous empêche pas, et même nous impose, d'avoir notre propre positionnement, qui ne soit ni démagogique ni d'accompagnement.
- Pour être efficaces, il faut que nous soyons structurés sur l'ensemble du territoire. Il est indispensable qu'il y ait un délégué titulaire et un suppléant de l'UNSA-Retraité, dans chaque département et dans chaque région. Ces délégués doivent siéger dans les instances des départements et des régions au nom de l'UNSA-Retraité, et uniquement à ce titre.

Au travers des discussions des congressistes, les membres du nouveau Secrétariat ont bien relevé le besoin de faire progresser notre communication interne. Mais aussi de mieux organiser nos fichiers, ce qui nécessite des correspondants fiables sur l'ensemble du territoire. Ces deux points sont déjà à l'ordre du jour du Secrétariat.

Autre point, qu'il est maintenant important de traiter, c'est l'accueil de ce que l'on appelle les « isolés », c'est à dire des militants passant à la retraite mais qui n'ont pas de structure de retraités dans leur domaine d'activité, essentiellement dans le secteur privé.

Il y a donc du travail, dans un premier temps, nous participerons au congrès de l'UNSA début avril 2015, soit par une délégation nationale, soit par la présence des délégués régionaux et au sein des Organisations de l'UNSA.

Nous participerons également au congrès de la FERPA en septembre 2015.

Bagnolet, le 27 février 2015

contacter l'UNSA-Retraité :

UNSA-Retraité
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cedex
Tél. : 01 48 18 88 66 ou

01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

E-mail :

unsa-retraites@unsa.org

rose-helene.caboste@unsa.org

Jean-Marc SCHAEFFER
Secrétaire Général de l'UNSA Retraité



CONGRÈS UNSA RETRAITÉS

les 2 & 3 février 2015

BAGNOLET

RÉSOLUTION GÉNÉRALE

PLAN

1. Retraité, un citoyen à part entière

- 1.1 La place du retraité dans la société
- 1.2 Des retraités très actifs
- 1.3 Le droit à la dignité

2. Défendre et améliorer le pouvoir d'achat des retraités

- 2.1 Notre système de retraite par répartition
- 2.2 Le financement des retraites
- 2.3 L'évolution des retraites
- 2.4 Les faibles retraites
- 2.5 Les pensions de réversions
- 2.6 Les droits familiaux et conjugaux
- 2.7 La fiscalité

3. La santé

- 3.1 Notre système de protection sociale
- 3.2 Le financement de l'assurance maladie
- 3.3 Prendre sa retraite en bonne santé
- 3.4 La fin de vie

4. La perte d'autonomie

- 4.1 Développer la prévention
- 4.2 Le maintien à domicile
- 4.3 L'accueil en établissement
- 4.4 La loi d'adaptation de la société au vieillissement
- 4.5 La gouvernance
- 4.6 Le financement

5. L'environnement

- 5.1 Le logement
- 5.2 L'indispensable mixité sociale
- 5.3 L'aménagement urbain

6. Développer l'UNSA Retraités

- 6.1 La syndicalisation des retraités
- 6.2 Renforcer notre réseau militant
- 6.3 Participer aux actions intersyndicales
- 6.4 Participer aux instances de concertation
- 6.5 Participer à l'activité européenne de la FERPA



1. RETRAITÉ : UN CITOYEN A PART ENTIÈRE

1.1 La place des retraités dans la société

Notre pays connaît actuellement une forte augmentation de la longévité des Français et une croissance forte des classes d'âges les plus élevées. L'espérance de vie à 60 ans est aujourd'hui de 25 à 30 ans. Les plus de 60 ans sont actuellement 15 millions ; ils seront près de 19 millions en 2025 et près de 24 millions en 2060 (prévisions INSEE). Le nombre des plus de 85 ans va presque quadrupler d'ici 2050, passant de 1,4 million aujourd'hui à 4,8 millions. Cette évolution démographique représente un progrès et un défi considérables pour la société française.

Tout doit être fait pour éviter les conflits entre générations et pour préserver - voire reconstruire- les solidarités. Les pouvoirs publics (Etat, collectivités territoriales) doivent à la fois clarifier le débat relatif à la protection sociale, et valoriser le rôle des seniors auprès de toutes les générations. Ils doivent répondre aux besoins liés au vieillissement de la population.

Le retraité doit conserver son activité citoyenne, c'est-à-dire être en situation d'apprécier, de donner son opinion et d'agir sur tous les problèmes de société. Cela, évitant le repli sur soi-même, contribue à développer l'image du retraité actif, citoyen à part entière et améliorer sa qualité de vie. L'UNSA Retraités réaffirme que les retraités sont un moteur de l'économie nationale. Comme les actifs, les retraités sont des consommateurs et des contribuables. Très souvent ils apportent une aide financière à leurs enfants et petits-enfants, voire parfois, à leurs parents en perte d'autonomie. Ainsi ils participent activement au développement économique du pays.

1.2 Des retraités très actifs

Les seniors jouent un rôle essentiel dans la vie sociale et politique, tout particulièrement au travers des organisations syndicales, des différentes instances et des associations où ils apportent leurs compétences et leur disponibilité. Cette situation doit être encouragée. Le bénévolat vecteur économique et social important, doit être reconnu et valorisé. Des formations pour les bénévoles doivent être développées.

Les seniors occupent dans la famille une position « pivot » entre les parents parfois dépendants, les enfants à aider et les petits enfants. Ce rôle d'aidant familial doit être mieux pris en compte par les pouvoirs publics tant sur le plan formation que sur le plan financier (par exemple au travers de la fiscalité).

1.3 Le droit à la dignité

Demeurer un citoyen en cas de perte d'autonomie est plus difficile ; le respect de l'être humain devient primordial. Toute personne, quel que soit son âge ou son état de santé, doit conserver sa dignité.

L'UNSA Retraités dénonce la maltraitance quelle que soit sa forme : violences physiques, psychiques, matérielles, financières, médicales, médicamenteuses, ainsi que les privations de droits et les négligences. Elle soutient le travail accompli par le Comité National pour la Bienveillance et les Droits des personnes âgées (CNBD), ainsi que les mesures mises en place par les Ministères concernés.

L'UNSA Retraités veillera donc à ce qu'un retraité se sente à l'aise dans la société. La solidarité intergénérationnelle peut répondre à un tel souhait.

2. DÉFENDRE ET AMÉLIORER LE POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

2.1 Notre système de retraite par répartition

Une retraite, une pension, devrait permettre un niveau de vie décent, voire équivalent à celui dont disposait l'intéressé au cours de ses dernières années d'activité au moins pour les plus modestes. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, la chute de pouvoir d'achat, au moment du passage à la retraite est bien réelle. Notre système de retraite par répartition repose sur la solidarité entre les générations. L'UNSA Retraités réaffirme son attachement indéfectible à notre système par répartition par lequel les cotisations des actifs permettent de verser les retraites.

La crise financière et économique, que nous connaissons depuis fin 2008, montre



que notre système par répartition est pérenne alors que les systèmes de retraite par capitalisation ont perdu des sommes importantes, remettant en cause le niveau des retraites à verser.

2.2 Le financement des retraites

La sauvegarde de notre système par répartition repose sur la nécessité d'équilibrer les recettes et les dépenses des caisses de retraite obligatoires (CNAV, MSA, RSI, AGIRC, ARRCO, IRCANTEC, régimes spéciaux,...). L'inadéquation actuelle entre rentrées-cotisations et dépenses-pensions résulte d'un manque de financement aux causes multiples (augmentation du nombre de retraités, chômage, précarité de l'emploi, heures non déclarées,...).

Les évolutions naturelles (allongement de la durée de vie, etc.), ont conduit à différentes réformes du système reposant notamment sur l'accroissement de la durée d'activité et le report de l'âge légal. Or, les déroulements de carrières sont de plus en plus entrecoupés de périodes d'inactivité. Ces différentes raisons entraînent très souvent une baisse des pensions.

Pour l'UNSA Retraités, c'est à l'ensemble des paramètres dont la taxation des produits financiers, qu'il faut s'attaquer et ensuite jouer sur les différents leviers du système par répartition car il s'agit d'un partage de richesses nationales (Produit Intérieur Brut). L'UNSA Retraités affirme que dans le cadre de la solidarité nationale, l'Etat doit garantir la pérennité de notre système par répartition.

2.3 L'évolution des retraites

L'érosion du pouvoir d'achat des 16,6 millions de retraités (au 1er janvier 2015) est une réalité. La fin de l'indexation des pensions sur les salaires des actifs, depuis 1993 pour les salariés du privé, depuis 2003 pour les fonctionnaires et 2007 pour les régimes spéciaux, ainsi que les nouveaux modes de calcul des pensions, suite aux réformes Balladur et Fillon, ont entraîné un recul du pouvoir d'achat des retraités. Les modifications des régimes spéciaux de retraites qui tendent de plus en plus à les aligner sur le régime général de la sécurité sociale, concourent également au recul du pouvoir d'achat.

D'autre part, la méthode actuelle de revalorisation des pensions lie leur évolution à l'évolution du coût de la vie. L'indice INSEE utilisé, sous-estime certains effets de l'inflation.

Les retraités, comme les actifs sont confrontés à des hausses de coût de la vie qui amputent sérieusement leur pouvoir d'achat :

- hausse des dépenses de santé (forfaits hospitaliers, franchises,...),
- hausse des cotisations des complémentaires santé,
- hausse des dépenses contraintes,
- hausse des restes à charge en cas de perte d'autonomie,
- hausse des taxes et impôts (tant nationaux que territoriaux...).

ainsi que la création d'une nouvelle contribution (CASA) et des mesures fiscales touchant directement les retraités.

Enfin, les reports de revalorisation (du 1er janvier au 1er avril 2009, puis du 1er avril au 1er octobre en 2014) ont fait perdre aux retraités 9 mois de revalorisation. En outre, le gel des pensions décrété en 2014 aggrave cette perte de pouvoir d'achat.

Face à cette situation, l'UNSA Retraités revendique l'arrêt, dès 2015, du gel des pensions, et la revalorisation annuelle de toutes les pensions au 1er avril. L'UNSA Retraités demande que cette revalorisation soit calculée en fonction des salaires des actifs et de l'indice des prix tenant compte des dépenses contraintes.

2.4 Les faibles retraites

En 2012, 8,4 % des retraités, soit 1,3 million vivaient en dessous du seuil de pauvreté fixé à 987 € par mois (60 % du niveau de vie médian des Français).

Aujourd'hui, pour les retraités ayant de faibles pensions, il existe deux minima : l'ASPA (Allocation de Solidarité des Personnes Agées) et le minimum contributif.

L'ASPA (nouvelle appellation du minimum vieillesse) est une aide sociale qui s'adresse à des personnes qui n'ont pas ou très peu cotisé. L'ASPA s'élève aujourd'hui à 800 €



par mois pour une personne vivant seule. Elle est versée à 570 000 bénéficiaires. Son montant est inférieur de 19 % au seuil de pauvreté.

L'UNSA Retraités revendique que le montant de l'ASPA soit progressivement revalorisé pour atteindre le seuil de pauvreté.

Le minimum contributif permet à un retraité ayant une carrière complète, mais ayant perçu de faibles salaires, d'avoir un minimum de pension. L'UNSA Retraités revendique que ce minimum de pension soit revalorisé, afin d'atteindre le niveau du SMIC.

2.5 Les pensions de réversion

L'UNSA Retraités revendique que la pension de réversion permette au conjoint survivant, marié ou pacsé, de vivre décemment.

L'UNSA Retraités s'opposera à toute réforme des pensions de réversion qui conduirait à une régression pour les bénéficiaires.

Pour améliorer les pensions de réversion, l'UNSA Retraités revendique un assouplissement des conditions d'âge et de ressource et demande qu'un minimum de pension soit instauré et ne puisse être inférieur au seuil de pauvreté (60% du niveau de vie médian).

2.6 Droits familiaux et conjugaux

Aujourd'hui encore les femmes restent pénalisées dans les déroulements de carrières ce qui se traduit par des pensions très inférieures à celles des hommes.

L'UNSA Retraités poursuivra, au sein de l'UNSA, son action en vue de corriger ces inégalités et ainsi de tendre vers des régimes plus équitables.

2.7 La fiscalité

Le retraité a toute sa place dans la société, comme tout citoyen, il doit participer à son financement selon ses ressources.

L'impôt progressif est le moyen le mieux adapté pour à la fois permettre le développement du service public et la redistribution des richesses.

Aujourd'hui les retraités sont touchés par des mesures fiscales relativement lourdes :

- le gel du barème d'imposition sur le revenu de 2010 à 2014,
- la suppression de la demi-part supplémentaire pour les parents isolés ayant élevé seuls un enfant pendant moins de cinq ans,
- l'imposition des majorations familiales à partir de 2014.

L'accumulation de toutes ces mesures entraîne une réelle baisse du pouvoir d'achat des retraités.

L'UNSA Retraités demande que le gouvernement engage le plus tôt possible, une vaste réforme fiscale nationale, plus juste, incluant un volet de lutte contre la fraude fiscale.

L'UNSA Retraités revendique :

- Une fiscalité permettant aux retraités aidants, dans le cadre de l'aide aux personnes dépendantes, de bénéficier d'un crédit d'impôt.
- Une fiscalité intégrant un dégrèvement de la surcharge imposée aux retraités sur leur complémentaire santé au moment du passage à la retraite (part entreprise en activité).
- Une fiscalité permettant aux retraités de plus de 60 ans et non imposables de bénéficier de l'exonération de la contribution à l'audiovisuel public.

Par ailleurs, il est indispensable d'engager une harmonisation de la fiscalité européenne.

3. LA SANTÉ

Si l'allongement de l'espérance de vie est un progrès, l'espérance de vie en bonne santé ne suit pas la même évolution. Il en résulte un accroissement permanent des soins pour ces personnes et donc un impact de plus en plus fort sur les dépenses de santé.

3.1 Notre système de protection sociale

Notre système de protection sociale repose sur la solidarité entre tous les citoyens. Ce principe de solidarité est à la base de la création de la Sécurité Sociale. L'UNSA Retraités affirme avec force que les principes fondateurs de l'assurance maladie doivent être



sauvegardés. Elle dénonce toutes les atteintes, toutes les remises en cause qu'on leur porte. Elle luttera contre toute mesure qui porterait atteinte à ces principes.

L'UNSA retraités revendique la généralisation du tiers payant à l'ensemble des professionnels de santé.

L'UNSA retraités réaffirme son attachement au maintien de la CMU qui est une des garanties de la politique de santé publique.

Depuis des années, les réformes de l'assurance maladie qui se succèdent portent souvent atteinte à ces principes de solidarité : diminution des remboursements, mise en place d'un forfait hospitalier, de franchises médicales... Toutes ces mesures auxquelles s'ajoutent les dépassements d'honoraires ou encore les franchises destinées au financement de la recherche sur les maladies graves, tendent à remettre en cause l'égalité de traitement des citoyens face à la maladie et tout particulièrement les personnes ayant de faibles revenus. La recherche médicale en matière de maladie relève de la solidarité nationale et doit donc être prise en charge par l'Etat.

L'UNSA-Retraité soutient toute mesure, de type « observatoire citoyen » qui permettra de mieux encadrer ces dérives, tels que les dépassements d'honoraires.

L'UNSA Retraités dénonce :

- L'intrusion croissante du secteur marchand dans le champ des « complémentaires santé »
- Le transfert progressif de la prise en charge des dépenses de santé de la SS vers ces mêmes « complémentaires santé »

3.2 Le financement de l'assurance maladie

La sauvegarde de notre système d'assurance maladie passe par un équilibre entre les cotisations sociales et les taxes affectées et les dépenses de santé. La maîtrise des dépenses de santé est une nécessité absolue.

Les efforts financiers que nécessitent l'allongement de la vie et les progrès en matière de santé doivent être équitablement partagés ; ils ne peuvent être supportés par les seuls assurés. Les professionnels de santé, les laboratoires pharmaceutiques doivent participer à l'effort collectif de maîtrise des dépenses de santé.

Une politique de santé doit comprendre (ce qui est loin d'être le cas actuellement) :

- Une meilleure information sur les droits et obligations des assurés,
- des campagnes d'éducation et de prévention,
- une répartition équilibrée des professionnels de santé et des structures médicales permettant un accès à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire
- une révision du système actuel du « numéris clausus »
- une prise en charge rapide de toutes les pathologies sans surcoût

3.3 Prendre sa retraite en bonne santé

Un bon état physique et mental suppose en premier lieu une arrivée à la retraite en bonne santé. C'est pourquoi, il est indispensable que les conditions dans lesquelles se déroule l'activité professionnelle n'entraînent, ni n'aggravent des maladies physiques ou psychiques.

L'UNSA Retraités revendique donc, avec les actifs, une meilleure prévention, une meilleure efficacité de la médecine du travail et des Comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail et du suivi des maladies professionnelles post-retraite.

La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, ainsi que la loi santé, prévoient des programmes de prévention afin de prévenir la perte d'autonomie.

L'UNSA Retraités revendique que ces programmes de prévention, inscrits dans la loi, soient rapidement mis en place.

3.4 La fin de vie

Aujourd'hui, c'est la loi du 22 avril 2005, dite loi Leonetti, qui régleme les problèmes liés à la fin de vie.



On peut constater que cette loi est peu connue et mal appliquée. L'observatoire national de la fin de vie, créé en 2010 permet de mieux connaître les conditions de la fin de vie et les pratiques médicales qui l'accompagnent.

L'UNSA Retraités demande :

- le développement de services de soins palliatifs sur l'ensemble du territoire
- des campagnes d'information pour faire connaître le dispositif des directives anticipées
- le respect de la volonté du malade exprimée dans ces directives
- l'introduction du droit à la sédation profonde jusqu'au décès.

4.LA PERTE D'AUTONOMIE

La perte d'autonomie est un des risques du vieillissement. Les causes sont diverses mais proviennent très souvent de maladies neurodégénératives (Alzheimer, Parkinson...)

4.1 Développer la prévention

La prévention est un moyen pour lutter contre la perte d'autonomie, pour la retarder. La prévention peut revêtir plusieurs formes :

- visites médicales de dépistage à l'instar de celles qui existent pour les actifs,
- prévention des chutes,
- animations d'ateliers « mémoire », d'activités physiques,
- actions de prévention portant sur l'audition et la vision,
- dépistage des cancers.

4.2 Le maintien à domicile

Le maintien à domicile de la personne en perte d'autonomie doit être privilégié. La personne âgée doit avoir le choix entre le maintien à domicile et l'accueil en établissement. Pour l'UNSA Retraités, il faut développer et améliorer très sérieusement les services et les soins à domicile, ainsi que leur organisation et leur prise en charge financière. Les pouvoirs publics doivent s'assurer de la qualité des prestations fournies par les sociétés ou les associations d'aide à domicile.

L'UNSA Retraités revendique :

- une meilleure coordination des intervenants entre eux
- une amélioration de leurs conditions de travail, de leur rémunération et avant tout de leur formation.
- une meilleure prise en charge du portage des repas, des déplacements des intervenants et des transports publics notamment en milieu rural.

Face aux difficultés rencontrées par les personnes âgées en perte d'autonomie pour appliquer le droit du travail, l'UNSA Retraités demande que les pouvoirs publics encouragent le recours aux organismes agréés.

L'UNSA Retraités demande également le renforcement de l'assistance aux aidants familiaux notamment sous la forme d'un soutien psychologique et d'un droit au répit.

4.3L'accueil en établissement

L'entrée en établissement est perçue très souvent comme une solution de dernier recours. Elle est parfois mal vécue par les personnes âgées. La transition entre la vie à domicile et la vie en établissement doit être améliorée. La qualité de l'accueil, de l'animation et des soins joue un rôle essentiel.

Entre le maintien à domicile et l'accueil en EHPAD, des structures telles les résidences autonomie (nouvelle dénomination des logements foyers) doivent être développées.

Le nombre de places en EHPAD est insuffisant et les temps d'attente sont parfois trop longs. De plus, la répartition des capacités d'accueil est très inégale selon les régions. L'UNSA Retraités revendique la création de places nouvelles en EHPAD publics.

Le taux d'encadrement, c'est-à-dire le rapport entre le personnel d'encadrement et les personnes accueillies est aujourd'hui légèrement supérieur à 0,6. C'est nettement insuffisant pour faire face à l'accueil de personnes de plus en plus dépendantes.

L'UNSA Retraités demande que ce ratio soit amélioré.



De même la médicalisation des établissements doit se poursuivre, sans charges supplémentaires pour les résidents.

Enfin, les tarifs sont très élevés et souvent prohibitifs. Ils sont nettement plus élevés en Ile de France qu'en province, en secteur privé qu'en secteur public. Ils doivent être contrôlés et encadrés. A ces tarifs d'hébergement, très élevés, s'ajoutent les frais liés à la perte d'autonomie pris en charge partiellement par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Derrière tous ces problèmes, de qualité d'accueil, de taux d'encadrement, de formation et de tarifs, se pose bien évidemment le problème du financement de ces structures.

4.4 La loi d'adaptation de la société au vieillissement

Cette loi était attendue depuis des années. L'UNSA Retraités a participé activement aux consultations préalables à l'élaboration de la loi. Cette loi est sans aucun doute une loi sociétale importante. Elle ne se cantonne pas uniquement à la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie, mais a l'ambition de mettre en place une politique globale du vieillissement de façon positive. C'est pourquoi, l'UNSA Retraités revendique que cette loi soit rapidement et totalement appliquée.

Mais cette loi comporte des insuffisances, en particulier sur le plan financier. Les nouvelles mesures de cette loi ne sont financées que par la C.A.S.A. qui doit être affectée en totalité à la perte d'autonomie.

La revalorisation de l'APA à domicile est positive, mais reste faible au regard des restes à charge. D'autre part, rien n'est prévu pour améliorer l'APA en établissement, alors que les restes à charge sont insupportables pour les résidents et leur famille.

L'UNSA Retraités revendique une réforme profonde des budgets d'établissements et de la tarification.

Il est indispensable que cette réforme se fasse rapidement par voie législative ou réglementaire. D'une part, les coûts d'investissement et d'amortissement ne devraient pas être pris en compte dans les tarifs d'hébergement, d'autre part, l'APA devrait couvrir la totalité des frais de prise en charge de la perte d'autonomie.

4.5 La gouvernance

Au niveau national, l'UNSA Retraités constate que la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) s'est imposée comme financeur dans l'accompagnement de la perte d'autonomie. La CNSA fournit des outils de formation et de gestion aux Conseils Généraux. L'UNSA Retraités estime primordial que la CNSA garantisse l'égalité de traitement sur tout le territoire et pour l'ensemble des dossiers. Au niveau départemental, la réforme territoriale va impacter la gouvernance locale de l'action sociale et médico-sociale, assurée actuellement par les Conseils Généraux.

L'UNSA Retraités revendique que cette gouvernance reste proche des personnes concernées.

L'UNSA Retraités revendique toute sa place dans les nouvelles instances de concertation prévues par la loi.

4.6 Le financement

La perte d'autonomie, qu'elle provienne d'un handicap ou du vieillissement, doit être prise en charge par la solidarité nationale.

L'UNSA œuvre à la création d'un droit universel de compensation pour l'autonomie. L'APA est insuffisante et inégalitaire.

Insuffisante, car elle laisse une part importante à la charge de l'intéressé ou de sa famille. Inégalitaire, puisqu'elle varie d'un département à un autre dans son montant comme dans son degré d'appréciation.

5. L'ENVIRONNEMENT

5.1 Le logement des retraités

De nombreux retraités et personnes âgées sont confrontés, comme d'autres catégories



de personnes aux problèmes du logement Ils ont droit à un logement approprié, sûr, économiquement abordable et non discriminé. Trop souvent, les retraités sont obligés de quitter leur logement lorsque leur retraite ne permet plus de payer les loyers et les taxes.

D'autre part, de nombreux logements sont inadaptés aux personnes âgées, en perte d'autonomie.

Le maintien à domicile nécessite souvent d'onéreuses adaptations du logement. Les différentes aides techniques pour la réalisation des travaux et les aides financières doivent être augmentées.

L'UNSA-Retraités a contribué par ses propositions, à la prise en compte de cette situation pour l'élaboration du dernier projet de loi sur la perte d'autonomie.

L'UNSA retraités revendique que des solutions telles que les « résidences accompagnées » et les solutions de partage intergénérationnel d'appartements devenus trop grands soient développées et encouragées.

Elle continuera ses démarches afin que les lois promulguées soient effectivement appliquées et sera force de propositions lors de l'élaboration des futurs projets de loi.

5.2 L'indispensable mixité sociale

La mixité sociale est une nécessité absolue, afin d'éviter des oppositions entre générations. L'urbanisme, ainsi que la construction de logements, doivent en tenir compte.

Il serait utile de recenser les expériences d'habitat-intergénérationnel et de les faire connaître à l'ensemble des collectivités locales.

5.3 L'aménagement local, les services publics

Il est urgent que les collectivités locales analysent les conséquences de l'augmentation du nombre de retraités et du vieillissement de la population. Des aménagements spécifiques aux personnes à mobilité réduite doivent être développés. Les commissions communales et intercommunales d'accessibilité créées par la loi du 11 février 2005 ont dans ce domaine un rôle essentiel.

Le maintien du service public sur l'ensemble du territoire, des commerces de proximité et des artisans sont des conditions essentielles à l'accueil et au maintien des retraités dans la cité, que ce soit en milieu urbain ou rural.

Les transports publics en ville et en campagne doivent répondre aux besoins de mobilité de la vie quotidienne et des loisirs, en fréquence et en amplitude horaire, afin de diminuer l'isolement et le recours à l'usage de l'automobile.

6. DÉVELOPPER L'UNSA-RETRAITÉS

6.1 La syndicalisation des retraités

Les retraités d'aujourd'hui sont les actifs d'hier. Ils ne peuvent oublier que les améliorations dont ils bénéficient sont le résultat de l'action menée par eux-mêmes et ceux qui les ont précédés.

L'UNSA Retraités s'inscrit totalement dans les valeurs défendues par l'UNSA.

Le combat syndical ne s'arrête pas le jour de la retraite car les retraités sont non seulement de plus en plus menacés dans leurs acquis mais également dans leur niveau de vie.

Les seize millions de retraités représentent une force. Leur mobilisation est donc indispensable pour être force de propositions.

Par ailleurs, ils doivent agir pour améliorer les conditions de vie des pré-retraités et des retraités.

La structure transversale de l'UNSA-Retraités répond à cette nécessité de coordonner l'action de l'ensemble des retraités.

Par ailleurs, l'UNSA-Retraités propose à ses adhérents un complément mutualiste santé et elle envisage de développer d'autres « services rendus » aux retraités.

Il est indispensable que toutes les structures de l'UNSA, syndicats, fédérations, pôles, unions départementales et régionales maintiennent et développent la syndicalisation des retraités.



6.2 Renforcer notre réseau militant

La force de l'UNSA Retraités repose sur ses adhérents et sur son réseau militant.

C'est pourquoi, il est nécessaire que les sections UNSA-Retraitées soient effectives dans toutes les unions départementales et régionales, et que dans chacune un délégué et un adjoint soient désignés.

L'UNSA-Retraitées demande que les sections soient représentées dans les instances départementales et régionales de l'UNSA.

L'information entre les responsables nationaux et les responsables locaux (délégués) doit être efficace dans les deux sens. Ce lien est essentiel pour donner à l'UNSA-Retraitées toute sa force. Tous les adhérents de l'UNSA-Retraitées ont droit à l'information. Tous les supports de communication (papier ou électronique) seront ainsi dynamisés.

De même, l'UNSA-Retraitées appelle ses militants à participer à l'activité des unions régionales et départementales.

6.3 Participer aux actions intersyndicales

L'UNSA Retraités participe aux réunions régulières des organisations syndicales de retraités et aux actions qu'elles décident ensemble que ce soit au niveau national, régional ou départemental.

6.4 Participer aux instances de concertation

L'UNSA Retraités veut être reconnue par les pouvoirs publics au même titre que les unions confédérales de retraités et revendique toute sa place dans les nouvelles instances de concertation prévues par la loi d'adaptation de la société au vieillissement :

- Au niveau national, le Haut Conseil de la Famille et des Ages de la Vie,
- Au niveau départemental, le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), ainsi que la Conférence Départementale des Financeurs.

6.5 Participer à l'activité européenne de la FERPA

L'UNSA-Retraitées est membre de la FERPA : Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées.

La FERPA travaille en liaison étroite avec la CES (Confédération Européenne des Syndicats).

L'UNSA-Retraitées participe activement aux instances et au travail de réflexion de la FERPA.

Le rôle de la FERPA est important : elle est force de propositions et elle intervient auprès des gouvernements, du Parlement Européen et de la Commission Européenne sur toutes les questions sociales et tout particulièrement sur les systèmes de retraite et la protection sociale.

Retraités de l'UNSA, cette lettre électronique vous est destinée.
Pour la recevoir régulièrement,
veuillez faire votre demande par e-mail à :
Unsa-retraites@unsa.org